**Se faire dépanner pour mes panneaux solaires**

*Les panneaux photovoltaïques sont des matériels de haute technologie qui, généralement, offrent d’excellentes capacités de résistance et de durée d’utilisation. Cependant, comme pour tout équipement technique, les clients ne sont pas à l’abri d’incidents ou de pannes des panneaux photovoltaïques. La solution est alors de faire fonctionner la garantie attachée aux produits et/ou à l’installation fournie par l’entreprise de pose de panneaux photovoltaïques.*

**Les éventuels problèmes rencontrés avec le photovoltaïque**

Les panneaux photovoltaïques sont construits pour durer une dizaine d’années environ. Malgré tout, il s’agit de matériels hautement techniques qui ne sont pas à l’abri de défaut ou de pannes. Pour les particuliers, cela peut être gênant dans l’utilisation des panneaux photovoltaïques, car en fonction du type de panne, il faut stopper l’utilisation de l’énergie solaire. Le problème peut ainsi mettre du temps à se régler, en particulier lorsque les clients ont choisi un installateur de panneaux solaires sur un secteur géographique éloigné de l’installation ou encore si le fournisseur n’assure pas le service après-vente ! Il est donc essentiel de se renseigner sur les conditions de garanties auprès de son installateur de panneaux solaires et de se faire clairement expliquer les conditions d’intervention et/ou de remplacement des matériels défectueux.

**Différentes garanties pour son installation**

Lors de l’achat de panneaux photovoltaïques, une garantie existe et couvre les défauts de fabrication et certains incidents techniques pouvant survenir sur le matériel. Une garantie décennale permet aux utilisateurs de se couvrir contre tous les risques engendrés par la pose de panneaux photovoltaïques. Il existe également des garanties spécifiques selon la partie de l’installation solaire. Ainsi, les panneaux sont garantis de 10 à 20 ans selon les fournisseurs tandis que l’onduleur, plus fragile, est assuré pour une période de 2 à 5 ans. Dans tous les cas, le fournisseur de panneaux photovoltaïques est tenu de remplacer tout matériel défectueux ou présentant une malfaçon. Dans les autres cas, c’est la garantie de l’installateur qui entrera en jeu, par exemple sur les problèmes d’étanchéité liés à la pose, les fuites…etc. Les installations solaires ont souvent des garanties également sur leurs rendements et leurs productions. Enfin, les assurances habitations proposent des contrats spécifiques pour les matériels solaires.